



SERVICE
NUMÉRIQUE

EXPERTISE TÉLÉCOM
SYSTÈMES
D'INFORMATIONS

Accompagnement de
l'AT86 en **5** points clés !

L'AT86 est présent pour vous aider à préparer la mise en place de la solution en matière de télécoms, **informer**, **anticiper** les freins éventuels et **rassurer** vos équipes.





En quoi consiste l'accompagnement Télécom ?

A quoi sert-il ?

Plus qu'un accompagnement, c'est une phase de transition et de progrès !

- L'Agence des Territoires de la Vienne met à disposition un service d'accompagnement afin d'établir une offre de service portant sur l'analyse des besoins de la collectivité en vue d'engager le processus d'une nouvelle consultation ou d'un choix stratégique.

Les domaines accompagnés portent sur :

- La téléphonie fixe
- La téléphonie mobile
- Les liaisons réseaux ou DATA

Ce déploiement en mode projet permet à des spécialistes au sein de l'AT86 de vous assister à travers différentes étapes au sein de plusieurs phases :

- Écoute attentive des besoins
- Pilotage du projet et planification
- Processus de recettage qui permet la validation de la solution
- Aide au démarrage et Assistance selon les besoins grâce à des échanges avec un expert au sein de l'AT86



Désignation de l'intervention

L'intervention d'accompagnement attendue porte sur :

- L'audit et l'analyse de l'existant
- La définition des besoins et des attendus
- La proposition d'un scénario cible
- L'élaboration du ou des cahiers des charges
(Mise en conformité des infrastructures réseau, télécommunication, informatique)
- Accompagnement à l'analyse des réponses

PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION EN 5 POINTS

Audit de l'existant :

1

- > Collecte des contrats et factures des opérateurs de télécommunications
- > Collecte de la liste exhaustive des différents sites de la collectivité
- > Analyse des documents fournis
- > Audit complémentaire sur site



Étude des besoins :

2

- > Collecte de la définition des besoins et des attendus de la part de la collectivité (téléphonie fixe et mobile, réseau informatique)
- > Vérification de l'adéquation par rapport à l'existant
- > Proposition d'un scénario cible
- > Validation du scénario par la collectivité



3

Cahier des charges :

- > Rédaction du cahier des charges



Accompagnement à la consultation :

4

- > Aide à la passation du marché
- > Analyse des offres
- > Audition des soumissionnaires si nécessaire et/ou négociation
- > Participation à la CAO de la collectivité et aide au choix



5

Exécution du projet :

- > Accompagnement lié au suivi de la mise en application des solutions





Planning prévisionnel

A quoi sert-il ?

- En règle générale le délai nécessaire à la mise en œuvre du projet est relativement conséquent. Un planning prévisionnel est proposé pour être garant dans la tenue des plannings liés aux différentes phases nécessaires à la conduite du projet. Prévoir entre 6 mois et un an entre l'audit et la mise en place.



Tarification ?

- Sur devis en fonction de la demande



Remarque

- Par rapport à la date de fin des contrats actuels il conviendra d'anticiper suffisamment tôt le lancement du projet.



POUR LES COÛTS, CONSULTEZ-NOUS, NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS :



www.at86.fr

Tél. 05 49 00 60 00
SERVICE NUMÉRIQUE
adherents@at86.fr



Avenue René Cassin – Téléport 2 – CS 90238 - 86963 CHASSENEUIL-DU-POITOU - FUTUROSCOPE CEDEX